



L' EUROPE

par Denise Bruneton

La fondation

Dès la fin de la Seconde Guerre Mondiale, la nécessité d'un regroupement européen est apparue, motivant la mobilisation de politiciens experts. Quelques noms : Robert Schuman, Paul-Henri Spaak, Bertil Ohlin et les « pères de l'Europe » : Konrad Adenauer, Alcide de Gasperi, Jean Monnet (agent d'influence américain notoire).

Dès lors émergera une structure mobile au fil des traités et actes divers.

Au fil du temps :

- Traité de Bruxelles (1948 / 1948)*
- Création de la CECA [1] (1951 / 1952)
- Accords de Paris (1954 / 1955), après l'échec de la Communauté européenne de Défense
- Traité de Rome (1957 / 1958), fondations de la CEE[2] et de la CEEA[3] ou Euratom
- Traité de fusion (1965 / 1967) de la CEE, de la CECA et de la CEEA
- Compromis du Luxembourg (1966) droit de veto acquis dans les domaines d'intérêt national en réponse à la politique de la chaise vide de De Gaulle. Il deviendra caduc avec la présidence de Pompidou
- Institutions officielles (1975 / 1976).

Les modifications

Une évolution où s'affirment l'emprise du libéralisme et une concertation bien frileuse en politique étrangère ira s'accroissant :

- Acte Unique Européen (1968 / 1987), signé à Luxembourg et La Haye, c'est la refonte des institutions, l'extension des pouvoirs, des domaines de la coopération, de la politique étrangère, futurs élargissements, instauration du marché unique.
- Traité de Maastricht (1992 / 1993) ou TUE, il concerne 12 pays et fonctionne sur 3 piliers : 1. CECA+CEE+CEEA,
2. PESC (politique étrangère et sécuritaire commune),
3. coopération judiciaire et policière commune. Il établit l'union politique prévoyant l'union économique et monétaire avec l'euro.

- Traité d'Amsterdam (1997 / 1998), modification du précédent : principe de proportionnalité dégressive (pondération en faveur des petits pays), élargissement de l'UE, des codécisions, flexibilité pour les coopérations renforcées, politique commune de l'emploi, cas de vote à la majorité qualifiée (voir ci-après), libre circulation des personnes, accès aux documents.
- Création de la Zone euro (1999), 19 états en 2017.
- Traité de Nice (2001 / 2003) mise en place de l'union économique et monétaire, de l'euro, taille et composition des commissions, extension du vote à la majorité qualifiée, pondération des voix au Conseil, assouplissement des coopérations renforcées, part accrue du Parlement aux procédures législatives, codécision Conseil/Parlement, citoyenneté européenne.
- 2005, échec du projet de Constitution Européenne par référendums négatifs : 54,6% de non en France et 61,6% aux Pays-Bas.
- Traité Constitutionnel Européen ou TCE (2007) ratifié à Madrid par 18 pays sur 25. Il avait été élaboré entre 2002 et 2003 par une convention présidée par V. Giscard d'Estaing.
- Traité de Lisbonne (2007 / 2009) ou traité de Fonctionnement de l'Union Européenne, approuvé par 27 chefs d'Etat et de gouvernement réunis en Conseil européen. Il remplace le TCE de Madrid. L'Union Européenne est donc régie par 2 traités : le TUE de Maastricht et le TFUE de Lisbonne^[6].

Les membres fondateurs et les élargissements

- 1957 : Allemagne de l'Ouest, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays Bas
- 1973 : Danemark, Irlande, Royaume-Uni (refus norvégien)
- 1981 : Grèce
- 1985 : retrait-association du Groenland
- 1986 : Espagne et Portugal
- 1990 : Allemagne de l'Est
- 1995 : Autriche, Finlande, Suède
- 2004 : Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie, Slovénie, république tchèque
- 2007 : Bulgarie et Roumanie
- 2013 : Croatie
- procédure de retrait en cours du Royaume-Uni, suite au référendum négatif de 2016, démarche périlleuse en raison des particularités toujours avancées par ce pays.

Les institutions européennes

Chaque pays est représenté dans chaque instance.

La Commission Européenne

C'est l'organe exécutif des intérêts communautaires qui siège à Bruxelles. Elle est formée d'un collège de 28 commissaires, un par pays, parmi lesquels sont désignés le président

et le(s) vice-président(s), chacun ayant des domaines spécifiques. Elle est renouvelée tous les 5 ans. Indépendante, la Commission a le droit d'initiative législative (les Etats membres aussi) régie par les 2 principes de subsidiarité (mise en œuvre d'actions que les Etats ne peuvent assurer, c'est-à-dire, en l'état actuel, l'économique à grande échelle, tout le reste, le secondaire^[4]!, restant à la charge de chaque pays) et de proportionnalité dégressive (voir traité d'Amsterdam).

Elle émet donc, soit des règlements (très contraignants), soit des directives (où s'applique la proportionnalité dégressive) qu'elle transmet pour approbation ou rejet au Conseil de l'UE qui, décision positive prise, transmet au Parlement pour vote ou fait remonter à la Commission pour rectification. Outre la rédaction des textes législatifs, la Commission soutient les traités et cite les Etats défaillants devant la Cour de Justice. Elle est l'objet de pressions intenses de la part des influenceurs.

Il ne faut pas la confondre avec les commissions parlementaires qui siègent aussi à Bruxelles (transports, agriculture, commerce international,...)

Le Conseil

Aussi nommé Conseil des Ministres ou Conseil de l'Union Européenne, issu du traité de Maastricht, siégeant à Bruxelles, il se compose des ministres nationaux en fonction de l'ordre du jour, ainsi que d'un commissaire européen. Aucun de ses membres n'est fixe, sa présidence tourne tous les 6 mois (en ce moment, Roumanie). Il représente les gouvernements avec 352 voix dont 29 pour la France.

Disposant des pouvoirs législatifs et judiciaires, comme le Parlement, il adopte ou rejette les propositions de textes législatifs émanant de la Commission à la double majorité qualifiée^[5] et transmet les textes adoptés au Parlement. Il coordonne aussi les politiques des Etats membres (économiques, budgétaires, de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports, de l'emploi). Il définit les politiques étrangères et de sécurité, conclut les accords internationaux et adopte le budget de l'UE. Il peut inviter des membres compétents de la Commission, de la Banque Centrale Européenne... Son président est le ministre compétent du pays à la présidence. Ses membres sont répartis en 10 formations (affaires générales, commerce, agriculture, ...) sauf pour les Affaires Etrangères qui ont un Haut Représentant de l'Union pour la politique étrangère et de sécurité. Il dispose d'un secrétariat général et transmet à Bruxelles et Luxembourg les textes adoptés au Parlement.

Le COREPER, comité des représentants permanents des Etats auprès de l'UE assure la préparation des dossiers selon l'ordre du jour et intervient pour un accord en cas de divergences.

Il ne faut pas confondre le Conseil avec le Conseil européen, réunion des chefs d'Etat ou de gouvernement ni avec le Conseil de l'Europe, indépendant de l'Union Européenne.

Le Parlement Européen

Il siège à Strasbourg. C'est le seul organe élu démocratiquement, tous les 5 ans depuis 1979, par scrutin de listes, présentées par les partis nationaux, à un tour. Auparavant, malgré l'élection prévue par le traité de Rome, ses membres étaient nommés. Les

premiers élus n'avaient qu'un rôle de débatteurs avant l'obtention des pouvoirs législatif et judiciaire. Il compte 751 sièges, dont 74 pour la France, occupés par des groupes qui lui sont spécifiques. Voici la répartition de la législature sortante :

groupe	PPE <i>droite</i>	S&D <i>soc-dém</i>	CRE <i>conserv.</i>	ALDE <i>libér. dont LREM</i>	GUE/NGL <i>gauche et verts nordiques antilibéraux</i>	PVL/ALE <i>verts et espagn. rép.libéraux</i>	ELDE <i>extr dr.</i>	EMI <i>extr dr. Italie</i>	NI <i>non inscrits nation.et indépend.</i>
sièges	216	187	75	68	52	52	41	37	22
%	28,8%	24,9%	10%	9%	6,9%	6,9%	5,4%	4,9%	2,9%

Le choix du groupe européen définit donc vraiment le profil des candidats. Par rapport aux premières élections de 1979, on constate un petit gain du PPE +2,7%, une perte proche de -2,6% pour P&S devenu S&D, une perte de 8,9% pour les divers droite et libéraux, explicable de l'installation de 2 extrême-droites avec +5%. L'apparition des Verts (libéraux ou pas) qui, par leurs alliances, troublent la lisibilité des résultats des gauches antilibérales (GUE comprend Die Linke, le PCF, Podemos, Sinn Fein et Syriza), ou masquent des possibilités d'alliance avec les libéraux, vers un capitalisme vert ?

Du fait de l'Acte Unique et surtout du traité de Nice, le Parlement dispose maintenant, comme le Conseil, du pouvoir législatif. Il peut faire des demandes de législation à la Commission et bloquer tout texte qui aurait été adopté par le Conseil. Là réside actuellement la seule expression démocratique des peuples, toutes les questions sociales revenant encore aux Etats membres (malgré les « coordinations » exercées dans divers domaines par le Conseil) en attendant les suites du grand dépeçage dont les bénéficiaires sont promis aux grandes entreprises internationales. Il suffit d'évoquer la réforme de la directive sur les services, dite « Bolkenstein », préparée actuellement tambour battant. Le Parlement vote aussi les dépenses de l'UE, mais pas les recettes.

La cour de Justice Européenne

Elle siège à Luxembourg et est saisie par la Commission en cas de non-respect de la législation européenne, afin de résoudre les infractions ou inobservances envers les textes législatifs européens. Par son droit de faire appliquer toute décision législative de l'UE, elle tient en sujétion tous les Parlements nationaux.

La cour des Comptes Européenne

Créée en 1975, elle est chargée de conduire des enquêtes et produit des rapports d'audit.

La Banque Centrale Européenne

La BCE, totalement indépendante, disposant d'énormes réserves, est spécialiste des prêts à court terme très rentables. Après la crise de 2008, elle a suppléé à la cessation des prêts interbancaires en consacrant 2600 milliards d'Euros aux banques en difficulté, évitant ainsi leur effondrement. Mais comme les prêts à taux faible émis n'ont pas trouvé preneur, en raison des politiques salariales et budgétaires restrictives, cet argent est allé vers les bulles spéculatives qu'il continue d'alimenter.

La Banque Européenne d'Investissement

La BEI fonctionne également selon les critères du marché.

Le Conseil européen

Cette réunion informelle des chefs d'Etat ou de gouvernement, se réunit 4 fois par an pour définir les axes politiques de l'UE, discuter de questions sensibles ou complexes, de politique étrangère et de sécurité commune, de certaines désignations et nominations. Il constitue bien l'organe politique directeur de l'UE, tout au service du libéralisme qui a présidé dès sa naissance l'entité européenne. Il siège à Bruxelles, dans le même bâtiment que le Conseil de l'Union Européenne.

Quel constat après cette description des institutions européennes ? Beaucoup d'instabilité, de dispersion et de confusion au bénéfice d'une opaque bureaucratie de permanents.

Quelques bilans des législatures écoulées

Evoquons tout d'abord le lent travail de sape envers quelques services publics après l'Acte Unique Européen de 1986 qui instaure une coopération européenne pour les communications, les transports et l'énergie :

- **électricité** : 1996, directive sur le marché intérieur, mise en concurrence pour les gros consommateurs ; 2004, marché ouvert pour les professionnels, EDF transformée en société anonyme ; 2007, ouverture du marché pour tous les consommateurs.
- **Poste** : 1997, directive postale de libéralisation (ni opérateur ni tarif unique) ; 1998, ouverture des télécommunications à la concurrence ; 2002, seconde directive libéralisant le courrier transfrontalier ; 2008, 3^{ème} directive achevant l'ouverture du service postal.
- **chemins de fer** : 2001, premier pack ferroviaire, séparation des activités infrastructures/voyageurs et libéralisation du fret ; 2004, second pack ferroviaire, ouverture du fret à la concurrence et renforcement des connexions des réseaux ferrés européens ; 2007, 3^{ème} pack ferroviaire, le marché du transport international de voyageurs est ouvert à la concurrence ; 2016, 4^{ème} pack ferroviaire, ouverture à la concurrence du transport de passagers au niveau national (en 2020 : les lignes nationales et en 2023 : les lignes soumises à obligation de service public).

Le 9/1/ 2019, appel d'offre du gouvernement au privé pour les lignes Intercités Nantes-Bordeaux et Nantes-Lyon. Résultat : seules quelques grosses entreprises peuvent relever le défi, il y a risque d'oligopole. De plus, on constate de très fortes hausses du prix de l'énergie (87% en Espagne, 70% en France) sans compter le réchauffement climatique et les problèmes environnementaux.

Voyons maintenant quelques avancées, menaces ou victoires ratifiées au Parlement enregistrées au cours de la législature écoulée[7] :

- **2015** : il est possible de téléphoner sans frontière au même prix, mesure applicable en juin 2017.
- **2016** : règlement sur la protection des données applicable en mai 2018. Cette mesure influence la Californie et le Congrès américain.
- **2017** : renouvellement d'autorisation d'emploi du glyphosate pour 5 ans malgré une Initiative Citoyenne Européenne ayant recueilli 1 million de signatures. La demande de transparence sur l'évaluation scientifique des pesticides a été prise en charge par la commission spéciale PEST du Parlement qui a demandé une étude épidémiologique et proposé de nouvelles règles pour faire cesser l'influence des groupes de pression industriels.
- **janvier 2018** : interdiction de la pêche électrique applicable en juillet 2021
- **juin 2018** : la Cour Européenne des Comptes juge que le réseau à grande vitesse transfrontières est fragmenté, inefficace et pas prioritaire. Pour rappel, l'échec de la privatisation par Eiffage du tunnel Perpignan-Figueiras. La Cour indiquait dans un courrier de 2012 adressé à J-M. Ayrault, alors Premier Ministre, que des solutions moins coûteuses avaient été écartées sous l'influence de groupes de pression et que le pilotage d'une opération aussi importante avait manqué de rigueur.
- **janvier 2019** : en réaction au projet de relance de la directive sur les services, dite « Bolkenstein », lettre à la Présidence de l'UE d'acteurs de politiques alternatives des villes contre l'introduction de multinationales dans l'urbanisme, le logement, les énergies, l'éducation, l'eau et la gestion des déchets.

La Commission travaille à une accélération des procédures en dépit de critiques provenant des 2 chambres en France et en Allemagne, du Bundesrat autrichien et du Sénat italien.

- **février 2019** : résolution condamnant l'usage disproportionné de la force par la police française au cours de manifestations pacifiques, y compris contre les journalistes (voté avec 438 voix contre 78 et 87 abstentions). Le débat avait été demandé par les groupes S&D, Verts et GUE.
Relance, lors du Conseil compétitivité de l'UE, du projet de réforme renforçant le contrôle de la Commission sur le marché des services et lui accordant le droit de veto sur les lois nationales dans 79 secteurs dont l'approvisionnement en eau, l'énergie, la garde d'enfants,... L'ONG C.E.O.[8] révèle de fortes pressions des agents d'influence de secteurs intéressés sur les institutions de l'UE.
- **mars 2019** : interdiction des produits plastiques jetables à usage unique, applicable en 2021.
- **mars 2019** : Directive sur le droit d'auteur avec extension aux contenus numériques.
- **mars 2019** : La Cour de Justice de l'UE affirme le devoir, pour les fabricants de pesticides, de rendre publiques leurs études d'impact (suite des décisions de 2017).

- **avril 2019** : directive sur les travailleurs de la route (à travail égal, salaire égal). Un projet très néfaste de la Commission avait été rejeté 2 fois par le Parlement avant rectification par la Commission et adoption.
- **mars 2019** : consolidation de la directive interdisant la pêche électrique.
- **mars 2019** : directive sur la protection des lanceurs d'alerte applicable en 2021. Cette version est plus favorable que celle de la France voulant une alerte hiérarchisée (interne, puis administrative et médiatique en dernier).

Que conclure ?

L'Union Européenne, c'est plus de 512 millions d'habitants et le second PIB mondial.

Mais ses institutions sont une confirmation du libéralisme initial de cette entité supranationale adepte du capitalisme. Ce capitalisme est fondé sur l'enrichissement lié, par l'intermédiaire d'un marché sacralisé, à l'accroissement de la production de biens de tous ordres. Libéralisme aggravé par la financiarisation qui non seulement ne produit rien^[9], mais satisfait son avidité par l'élimination de tout ce qui est, pour elle, une charge ou une entrave.

Ce système arrive à une impasse, où la seule capacité financière permet d'affirmer son existence et où ne pas consommer, ou pas suffisamment, c'est être négligé puis réduit à néant. Cette impasse est incontournable car le nombre de consommateurs ne peut que décroître.

De ce libéralisme de plus en plus débridé découlent :

- le pilotage à court terme, interdisant tout investissement sur les infrastructures nécessaires au bien-être de tous et aux nécessités environnementales,
- des incohérences : entre la coexistence du principe de subsidiarité (dont relèvent les services intérieurs des Etats) et l'ouverture de plus en plus étendue de tous les secteurs à la privatisation ou bien entre le désir de vendre et les réductions des revenus salariaux et sociaux.
- l'évitement maximal de la question essentielle du juste partage des richesses qui se joue à 3 niveaux :
 - ▶ celui des services publics devant être financés par la juste contribution de tous, c'est-à-dire l'impôt (Ah ! le mécénat !)
 - ▶ celui des employeurs devant assurer une rémunération juste, en partie immédiate et en partie différée, pour tous les salariés, cette partie différée finançant un système social protecteur immédiat et général de tous (mieux disant social)
 - ▶ celui de l'accès de tous à une vie privée digne par le salaire et la protection contre les accidents de la vie qui impactera la réhabilitation de toute vie, de tout travail, de toute compétence, de tout lien social, de tout engagement, de toute création et de toutes les valeurs non marchandes, ciment de l'humanité.

Notes :

* 1^{ère} date = signature ; 2^{ème} date = entrée en vigueur

[1] Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier

[2] Communauté Economique Européenne

[3] Communauté Européenne de l'Energie Atomique

[4] la politique, le social et le culturel

[5] majorité simple : 15 Etats ; majorité qualifiée : 55% des Etats et 65% de la population ;
unanimité : tous les Etats

[6] Il confirme la personnalité juridique et le mode d'élection du Président du Conseil, instaure une minorité de blocage au Conseil, lui attribue le contrôle du respect du principe de subsidiarité (mise en échec des Parlements nationaux) et instaure le Droit d'Initiative Citoyenne (1 million de signatures nécessaire) et la charte des droits fondamentaux.

[7] Le Parlement s'était battu pour Erasmus (programme d'échange des étudiants) et la recherche spatiale.

[8] Corporate Europe Observatory

[9] si ce n'est la misère !